

3. Construire et rédiger une réflexion structurée

■ Comment procéder ?

1. Analyser le sujet

• Les termes du sujet

Repérer dans l'énoncé du sujet les mots les plus importants et les définir de manière ni trop restrictive ni trop large. Il importe de bien fixer ces définitions pour éviter les contresens ou prendre de fausses directions dans le traitement du sujet.

• La délimitation du sujet

Les consignes (mots d'ordre) incluses dans le sujet indiquent quel type de réflexion est demandé. Les termes suivants souvent utilisés dans le sujet n'ont évidemment pas le même sens : « analysez », « comparez », « illustrez », « discutez », « présentez », « justifiez ». La méthode « QQQQCP » est efficace : Qui ? Quand ? Où ? Quoi ? Comment ? Pourquoi ? La question « pourquoi ? » est importante. Le programme du baccalauréat STG, dans sa présentation et son approche pédagogique, insiste sur le sens et la portée de l'étude des différents thèmes. L'exposé du sens des règles, au-delà de leur présentation, sera un point important de l'évaluation d'une copie.

La réponse à ces questions permet de différencier ce qui est dans le sujet de ce qui en est exclu. La présentation sous forme de tableau, complétée par les connaissances personnelles et les documents éventuellement annexés au sujet, facilitera la démarche.

QUI ?	<ul style="list-style-type: none">• Qui est à l'origine ?• Qui est concerné ?	Connaissances de cours en rapport avec la question « qui ? »	Connaissances apportées sur cette question par les documents annexés
-------	--	--	--

2. Construire le plan

Phase 1 : l'enchaînement des idées

Il s'agit de traiter le sujet en utilisant une démarche analytique et personnelle et d'organiser son développement autour d'un fil directeur. Il faut hiérarchiser ses idées, pour qu'elles forment une démonstration logique.

Phase 2 : l'élaboration de la réflexion et du plan

Il faut ensuite dégager des groupes d'idées autour de l'idée principale. Cela doit amener à déterminer le nombre de composantes de la réflexion. À l'intérieur de chaque groupe, il faut classer les idées en deux ou trois sous-groupes au maximum, puis reprendre à l'intérieur des groupes tous les éléments pour obtenir ainsi les sous-parties. Enfin, il faut articuler entre elles les parties du développement et utiliser pour cela des transitions, qui doivent conclure une partie et en ouvrir une autre.

3. Choisir un plan type

Lors de l'épreuve du baccalauréat, le sujet ne fournit pas nécessairement le plan à suivre. Il convient donc de le trouver. Toutefois, le plan attendu n'est pas nécessairement contradictoire ou en deux ou trois parties. L'idée de l'épreuve est d'évaluer la capacité du candidat à enchaîner logiquement les arguments, **même de manière linéaire**.

Il est toutefois possible de choisir un plan en deux ou trois parties.

Le plan progressif

Ce plan peut être utilisé pour commenter, c'est-à-dire pour expliquer, puis discuter. Exemple de plan : problèmes et causes, conséquences et solutions.

Le plan comparatif

Ce plan peut être utilisé pour comparer, distinguer. Si ce type de plan a l'avantage d'être clair, il est parfois peu apprécié car il peut transformer rapidement un devoir en catalogue et favoriser la description au détriment de l'analyse. On le retrouve sous la forme : avantages/inconvénients, intérêts/limites.

4. Rédiger

- **Rédiger l'introduction en respectant trois objectifs :**

- montrer l'intérêt du sujet ;
- donner la définition des termes principaux et délimiter le sujet ;
- présenter le sujet et annoncer le plan.

L'introduction doit être extrêmement soignée, sans fautes et bien rédigée. Il peut être nécessaire de la préparer au brouillon. Elle ne peut être rédigée qu'après la construction du plan.

- **Rédiger le développement**

La composition doit être conçue comme si le lecteur ignorait le sujet. Le plan doit donc se découvrir au premier coup d'œil grâce aux espaces entre les différentes idées ou entre les différentes parties et les sous-parties, voire aux titres et sous-titres utilisés. Il faut aérer raisonnablement la copie, soigner les phrases de transition et équilibrer les parties. Chaque paragraphe doit être composé d'une idée expliquée, argumentée et illustrée. Le style doit être précis, les phrases courtes.

- **Rédiger une conclusion**

Une brève conclusion doit reprendre les idées fortes exprimées au cours du développement, répondre à la question soulevée par le sujet et élargir le sujet.

- **Relire** l'ensemble du travail en quelques minutes pour corriger les fautes, réparer les oublis de mots, etc.

■ Comment se préparer ?

La réussite de cet exercice suppose un bon apprentissage des connaissances sur lequel s'appuie la réflexion structurée. Rappel de quelques règles simples :

L'apprentissage du cours nécessite un travail régulier et méticuleux. Il suppose :

- de prendre des notes claires, complètes et structurées ;
- de lire et relire le cours ;
- de comprendre le cours ;
- d'apprendre le cours.

Les travaux dirigés ne doivent pas être négligés, ils vont permettre :

- d'approfondir les connaissances théoriques ;
- de participer aux réflexions lors de la résolution des TD et de poser des questions ;
- de développer une connaissance pratique du cours par son application à des cas concrets ;
- d'acquérir un raisonnement juridique et des méthodes.

Pour que ces travaux dirigés soient profitables, il faut réaliser une fiche des contenus, précisions ou méthodes acquis et l'intercaler dans le cours.

■ Exemple

Le sujet

Vous présenterez dans une réflexion structurée et argumentée les modes alternatifs de résolution des conflits mis à la disposition des entreprises.

1. Analyse du sujet

• Les termes du sujet

L'expression clé du sujet est « modes alternatifs de résolution des conflits », mais la formulation du sujet appelle une réflexion argumentée sur le recours aux MARC.

• La délimitation du sujet

Face à une situation de conflit, que font les entreprises pour les résoudre ?

Qui ?

Qui est concerné ? Les entreprises. Ce qui exclut les conflits entre particuliers.

Quoi ?

De quoi s'agit-il ? Les modes alternatifs de résolution des conflits : transaction, conciliation, médiation et arbitrage.

Quand ?

Quand les entreprises y ont-elles recours ? Depuis quand ? Le sujet se situe dans une perspective d'évitement du recours au service public de la justice. Le recours aux MARC est relativement récent.

Comment ?

Quelles sont les pratiques des entreprises en cas de conflit ? Comment identifier le MARC approprié ?

Où ?

En France.

Pourquoi ?

Cette question pose celle de l'intérêt du sujet. Les pratiques des entreprises ont évolué : le recours à la justice est de plus en plus fréquent, mais, pour des raisons de coût, de délais et d'image, d'autres pratiques se sont développées.

2. Construction du plan et rédaction

Sur ce type de sujet n'appelant pas de comparaisons, d'oppositions ou encore de complémentarités, il est impératif d'orienter la structure du devoir dans le sens de l'exposé des différents MARC.

Deux tendances ressortent de la réponse aux questions précédentes :

1. Un recours à la justice présente de nombreux inconvénients qui se sont accentués du fait des mutations rapides de l'environnement de l'entreprise.
2. On est donc passé, en cas de conflit, d'un recours traditionnel au juge à un recours négocié.

• L'introduction

Les différents stades de la réflexion structurée sont indiqués ci-après pour une meilleure lisibilité de la méthode, mais ils ne devront pas figurer sur la copie. Il est conseillé de faire apparaître les titres des paragraphes du développement.

Accroche et intérêt du sujet

Au cours de son activité, l'entreprise est fréquemment confrontée à des situations conflictuelles avec ses différents partenaires : salariés, clients, fournisseurs... Ces conflits sont, pour l'entreprise, des pertes de temps et d'argent. Ils peuvent aussi porter atteinte à son image.

Définition

Les entreprises peuvent exercer un recours judiciaire devant le tribunal compétent. Mais elles ont la possibilité d'utiliser des modes alternatifs de résolution des conflits. Il s'agit de modes de solutions des conflits hors des recours judiciaires traditionnels.

Délimitation et présentation du sujet

Face à ces situations de conflit, l'entreprise a traditionnellement recours aux tribunaux pour faire valoir ses droits et trancher le litige. Le recours au juge se traduit par le déroulement d'un procès qui engendrera coûts, délais, atteintes éventuelles à l'image de l'entreprise, voire solutions peu adaptées à la spécificité de l'entreprise. Face à de tels inconvénients, il existe d'autres modalités possibles qui visent à éviter que la solution résulte d'un procès et qui tendent à privilégier une résolution amiable, négociée. Même si leur origine est en réalité ancienne, on constate que des alternatives à l'intervention judiciaire traditionnelle se sont développées au cours des dernières années.

Annnonce du plan

On constatera la diversité des solutions de règlement des litiges hors de l'intervention judiciaire classique, en mettant particulièrement en évidence l'objectif de chacune.

• Le développement

On assiste à une complexité de la vie sociale et économique, et à l'apparition de nouveaux types de conflits. La justice étatique, vécue comme trop lointaine, laisse la place aux recours à des professionnels.

A. Intérêt pour l'entreprise

Le recours à un professionnel est un gage de compétence. Celui-ci, souvent spécialisé, a une meilleure connaissance du fonctionnement et de l'environnement de l'entreprise. Les délais sont plus courts entre les faits et la procédure, ce qui permet à l'entreprise une meilleure réactivité et une adaptation aux mutations de son environnement.

Les coûts sont moindres et la procédure est plus discrète. La médiatisation de certaines affaires constitue en effet un déficit d'image pour l'entreprise qui peut avoir des conséquences sur son chiffre d'affaires.

Les solutions négociées qui s'offrent à l'entreprise présentent des objectifs différents. Il s'agira soit de trouver une solution entre les seules parties en présence, soit de recourir à un intermédiaire de justice pour trouver une solution amiable, soit de faire appel à un tiers choisi par les parties et de s'en remettre à sa décision.

B. Les divers modes alternatifs de résolution des conflits

La *transaction* suppose que les parties trouvent en elles la solution de leur conflit. C'est un contrat par lequel les parties terminent une contestation. Sa caractéristique principale est qu'elle suppose pour sa validité des concessions réciproques. L'effet recherché est que les parties renoncent à exercer toute action judiciaire sur la question objet de la transaction.

La *conciliation* et la *médiation* impliquent le recours à l'intervention d'un intermédiaire pour trouver une solution amiable. Le juge se voit confier de manière générale une mission de conciliation ; celle-ci est même intégrée à la procédure devant certaines juridictions comme le tribunal d'instance ou le conseil de prud'hommes. Un statut de conciliateur de justice a également été créé. Il a pour mission de faciliter le règlement amiable de différends. Il est nommé pour exercer cette mission par le premier président de la cour d'appel. La médiation intervient après que le juge a été saisi d'un litige. Après avoir recueilli l'accord des parties, il peut désigner une tierce personne afin d'entendre les parties, confronter leur point de vue et trouver une solution au conflit qui les oppose. Enfin, les parties elles-mêmes peuvent confier à un tiers le soin de trancher leur litige : elles ont alors recours à l'*arbitrage*. Les parties vont solliciter une personne de leur choix pour obtenir une décision qui tranchera le litige et s'imposera à elles.

• La conclusion

Le recours à des modes alternatifs de résolution des litiges comme le recours à la justice traditionnelle relèvent d'éléments constants du besoin de justice. Les parties cherchent la reconnaissance de leur droit comme le respect des opinions opposées ou la nécessité d'accepter une issue pacifique au litige. L'utilisation de ces procédures est de plus en plus fréquente en droit des affaires mais aussi entre particuliers.